

RELAIS DE CHASSE

La location du relais de chasse est réservée aux habitants de la commune ainsi qu'aux adhérents de l'association « Chasse Communale » à jour de leur cotisation.

La mise à la location a lieu du 1^{er} mars au 31 août de chaque année. La capacité du local n'excède pas 40 personnes. Il est équipé de tables et bancs, d'un lave-vaisselle, d'une cuisinière, d'un frigo et de vaisselle. De plus, il permet de bénéficier des espaces extérieurs.



TARIFS DE LOCATION

- 100 € au profit de la commune pour la mise à disposition du local et du terrain
- 50 € au profit de l'association « Chasse Communale » pour la mise à disposition du matériel électroménager et de la vaisselle
- Une caution de 100 € est demandée au moment de la réservation

Réservation en mairie